

**ADDITIF NUMERO 001/ RS/DO/CLKJ/SIGAMP/CIPM/SEC/ 2026 DU 24 FEVRIER 2026, SUITE
A LA LETTRE DE REGULATION N°00050/ARMP/CRRMPS/CCRPI/CSSOPE/BTS/ DU 23
FEVRIER 2026 POUR LE COMPTE DE L' AAO N°001,/AONO/CLKJ/CIPM/2026**

Dans le souci constant de rendre conforme les Dossiers de Consultation et promouvoir les bonnes les bonnes pratiques dans le système de passation des Marchés Publics au sein de la municipalité de Lokoundjé et compte tenu de la pertinence des observations contenues la Correspondance du Chef de Centre Régional par Interim, les modifications suivantes doivent être prises en compte dans l'ordre ci-après :

1/De l'Avis d'Appel d'Offres sur la date limite de dépôt des Offres et l'Ouverture des plis :

Au lieu de Lire : le dépôt des Offres se fera au plus tard le 26 Février 2026 à 12H 00 auprès du secrétariat du SIGAMP de l'Hôtel de ville de Fifinda,

Lire plutôt : le dépôt des Offres se fera au plus tard le Mardi 10 Mars 2026 auprès du secrétariat du SIGAMP de la Mairie de Fifinda.

Au lieu de Lire : l'Ouverture des plis aura lieu le 26 Février 2026 à 13 H précises dans la salle des actes de l'Hôtel de Ville de Fifinda par la Commission Interne de Passation des Marchés

Lire plutôt : l'Ouverture des plis aura lieu le 10 Mars 2026 13 H précises dans la salle des actes de l'Hôtel de Ville de Fifinda par la Commission Interne de Passation des Marchés compétente.

2/Du Règlement Particulier d'Appels d'Offres :

Au lieu de :.....pièces constitutive du dossier administratif sans CDEC et Attestation de Catégorisation dans le Volume A,

Lire plutôt :.....à la suite des pièces administratives exigées, considérer comme autre pièces à produire :

-l'original du récépissé CDEC conforme au montant exigé et solidaire du Cautionnement de Soumission, fixé à 2% du Coût prévisionnel des Dossiers de Consultation

-l'Attestation de Catégorisation approprié pour chaque type de prestation et seuil de montant à savoir

Au lieu de Lire : des montants différents s'agissant du Cautionnement de Soumission, respectivement au niveau des AAO et RPAO,

Lire plutôt :

AAO 001 : Montant de la Caution à considérer.....2 000 000 FCFA ;

Fait à Fifinda, le 25 Février 2026

LE MAIRE

Ampliations:

- ARMP SUD;
- DDMINMAP/Océan ;
- CIPM/LOKOUNDJE;
- AFFICHAGE
- CHRONO/ARCHIVES.



Nkoa Vendelin
Maire de la Commune de
LOKOUNDJE

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

REGION DU SUD

DEPARTEMENT DE L'OCEAN

COMMUNE DE LOKOUNDJE

MAIRIE DE FIFINDA

B.P. : 64 KRIBI Tél. 222 46 16 04

MAIRIE DE FIFINDA



COMMUNE DE LOKOUNDJE

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

SOUTH REGION

OCEAN DIVISION

LOKOUNDJE COUNCIL

FIFINDA CITY COUNCIL

P.O BOX. : 64 KRIBI Tél. 222 46 16 04

ADDITIF NUMERO 001/ CLKJ/SIGAMP/CIPM/SEC/ 2026 DU 24 FEVRIER 2026, SUITE A LA LETTRE DE REGULATION N°00050/ARMP/CRRMPS/CCRPI/CSSOPE/BTS/ DU 23 FEVRIER 2026 POUR LE COMPTE DE la DC 001/ /CLKJ/CIPM/SIGAMP/2026

Dans le souci constant de rendre conforme les Dossiers de Consultation et promouvoir les bonnes les bonnes pratiques dans le système de passation des Marchés Publics au sein de la municipalité de Lokoundje et compte tenu de la pertinence des observations contenues la Correspondance du Chef de Centre Régional par Intérim, les modifications suivantes doivent être prises en compte dans l'ordre ci-après :

1/De l'Avis d'Appel d'Offres sur la date limite de dépôt des Offres et l'Ouverture des plis :

Au lieu de Lire : le dépôt des Offres se fera au plus tard le 26 Février 2026 à 12H 00 auprès du secrétariat du SIGAMP de l'Hôtel de ville de Fifinda,

Lire plutôt : le dépôt des Offres se fera au plus tard le Mercredi 18 Mars 2026 pour la DC 001 auprès du secrétariat du SIGAMP de la Mairie de Fifinda.

Au lieu de Lire : l'Ouverture des plis aura lieu le 26 Février 2026 à 13 H précises dans la salle des actes de l'Hôtel de Ville de Fifinda par la Commission Interne de Passation des Marchés compétente,

Lire plutôt : l'Ouverture des plis aura lieu le 18 Mars 2026 à 13 H précises dans la salle des actes de l'Hôtel de Ville de Fifinda par la Commission Interne de Passation des Marchés compétente.

2/Du Règlement Particulier d'Appels d'Offres :

Au lieu de :pièces constitutive du dossier administratif sans CDEC et Attestation de Catégorisation dans le Volume A,

Lire plutôt :à la suite des pièces administratives exigées, considérer comme autre pièces à produire :

-l'original du récépissé CDEC conforme au montant exigé et solidaire du Cautionnement de Soumission, fixé à 2% du Coût prévisionnel des Dossiers de Consultation

-l'Attestation de Catégorisation approprié pour chaque type de prestation et seuil de montant à savoir

Au lieu de Lire : des montants différents s'agissant des Cautionnements de Soumission, respectivement au niveau des AAO et RPAO,

Lire plutôt :

DC 001 : Montant de la Caution à considérer.....400 000 FCFA.

Fait à Fifinda, le 25 Février 2026

LE MAIRE

Ampliations:

- ARMP SUD;
- DDMINMAP/Océan ;
- CIPM/LOKOUNDJE;
- AFFICHAGE
- CHRONO/ARCHIVES.



Nkoa Vendelin
Maire de la Commune de
LOKOUNDJE

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

REGION DU SUD

DEPARTEMENT DE L'OCEAN

COMMUNE DE LOKOUNDJE

MAIRIE DE FIFINDA

B.P : 64 KRIBI Tél. 222 46 16 04

MAIRIE DE FIFINDA



COMMUNE DE LOKOUNDJE

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

SOUTH REGION

OCEAN DIVISION

LOKOUNDJE COUNCIL

FIFINDA CITY COUNCIL

P.O BOX : 64 KRIBI Tél. 222 46 16 04

ADDITIF NUMERO 001 /CLKJ/SIGAMP/CIPM/SEC/ 2026 DU 24 FEVRIER 2026, SUITE A LA LETTRE DE REGULATION N°00050/ARMP/CRRMPS/CCRPI/CSSOPE/BTS/ DU 23 FEVRIER 2026 POUR LE COMPTE DE L' AAO N°002./AONO/CLKJ/CIPM/2026

Dans le souci constant de rendre conforme les Dossiers de Consultation et promouvoir les bonnes les bonnes pratiques dans le système de passation des Marchés Publics au sein de la municipalité de Lokoundjé et compte tenu de la pertinence des observations contenues la Correspondance du Chef de Centre Régional par Intérim, les modifications suivantes doivent être prises en compte dans l'ordre ci-après :

1/De l'Avis d'Appel d'Offres sur la date limite de dépôt des Offres et l'Ouverture des plis :

Au lieu de Lire : le dépôt des Offres se fera au plus tard le 26 Février 2026 à 12H 00 auprès du secrétariat du SIGAMP de l'Hôtel de ville de Fifinda,

Lire plutôt : le dépôt des Offres se fera au plus tard le Mardi 10 Mars 2026 auprès du secrétariat du SIGAMP de la Mairie de Fifinda.

Au lieu de Lire : l'Ouverture des plis aura lieu le 26 Février 2026 à 13 H précises dans la salle des actes de l'Hôtel de Ville de Fifinda par la Commission Interne de Passation des Marchés compétente,

Lire plutôt : l'Ouverture des plis aura lieu le 10 Mars 2026 à 13 H précises dans la salle des actes de l'Hôtel de Ville de Fifinda par la Commission Interne de Passation des Marchés .

2/Du Règlement Particulier d'Appels d'Offres :

Au lieu de :pièces constitutive du dossier administratif sans CDEC et Attestation de Catégorisation dans le Volume A,

Lire plutôt :à la suite des pièces administratives exigées, considérer comme autre pièces à produire :

-l'original du récépissé CDEC conforme au montant exigé et solidaire du Cautionnement de Soumission, fixé à 2% du Coût prévisionnel du Dossier de Consultation

-l'Attestation de Catégorisation approprié pour chaque type de prestation et seuil de montant à savoir

Au lieu de Lire : du montant différent s'agissant du Cautionnement de Soumission, respectivement au niveau des AAO et RPAO,

Lire plutôt :

AAO 002 : Montant de la Caution à considérer.....1 350 000 FCFA ;

Fait à Fifinda, le 25 Février 2026

LE MAIRE



Ampliations:

- ARMP SUD;
- DDMINMAP/Océan ;
- CIPM/LOKOUNDJE;
- AFFICHAGE
- CHRONO/ARCHIVES.

Nkoa Vendelin
Maire de la Commune de
LOKOUNDJE